

183

DQ21

Régularisation des crues du bassin
versant du lac Kénogami
Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

Envoi par courrier et par télécopie : (418) 648-7640

Québec, le 17 juillet 2003

Monsieur Richard Jones
Protection des eaux navigables
Garde côtière canadienne
PÊCHES ET OCÉANS CANADA
101, boulevard Champlain
Québec (Québec) G1K 7Y7

Objet : Projet de régularisation des crues du bassin versant du lac Kénogami

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité vous soumet les questions suivantes.

- ◆ Lors de la première partie de l'audience publique, un citoyen s'inquiétait des variations de débit qui pourraient être causées par l'ouverture soudaine des vannes du réservoir Pikauba et du risque pour la sécurité des usagers qui navigueraient en aval du réservoir. Qu'en pense la Garde côtière ?
- ◆ Est-ce que des mesures d'atténuation particulières sont prévues ou pourraient être nécessaires pour assurer la sécurité des usagers en aval du barrage et afin que ceux-ci puissent prévoir si des changements de débit sont possibles au cours de la journée lors de laquelle une sortie en canot ou en kayak est prévue?

Une réponse rapide de votre part serait grandement appréciée compte tenu de l'échéancier dont la commission dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de votre diligence et veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la Commission d'examen
conjoint et de la commission du BAPE